

# RÉPONSE ET PLAN D'ACTION DE LA DIRECTION (RPAD) DE L'AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA

En réponse aux recommandations du rapport d'audit sur ArriveCAN  
présenté par la vérificatrice générale du Canada au Parlement du Canada

No. de réf. dans le rapport.	Recommandation du BVG	Réponse de l'agence	Description du résultat final attendu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description et dates)	Organisation responsable/ personne-ressource (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation (réservé au Comité)
47	L'Agence de la santé publique du Canada et l'Agence des services frontaliers du Canada devraient pleinement documenter les interactions avec les entrepreneurs potentiels et les raisons des décisions prises lors de processus d'approvisionnement non concurrentiels, et mettre en place un processus pour assurer le respect des exigences de la politique sur les marchés.	<p>Recommandation acceptée.</p> <p>L'Agence de la santé publique du Canada mettra à jour les directives et listes de contrôle concernant la documentation des dossiers, en notant les exigences face à la documentation des interactions avec les entrepreneurs potentiels. L'Agence de la santé publique s'attend à ce que cette mesure soit mise en œuvre d'ici juin 2024.</p> <p>L'Agence de la santé publique du Canada examinera le processus actuel en place pour assurer la conformité de la documentation des dossiers tel qu'indiqué dans la Directive sur la gestion de l'approvisionnement du Conseil du Trésor. L'Agence de la santé publique s'attend à ce que cette mesure soit mise en œuvre d'ici octobre 2024.</p>	<p>Les directives et les listes de contrôle concernant la documentation des dossiers reflètent les exigences politiques à jour et les meilleures pratiques afin d'assurer des processus de décision cohérents et transparents.</p> <p>***</p> <p>Le processus d'assurance de la qualité correspond avec les risques et la complexité et favorise la cohérence et l'amélioration continue.</p>	<p><b>30 juin, 2024</b> Les directives et les listes de contrôle à jour seront finalisées et communiquées.</p> <p>***</p> <p><b>31 octobre, 2024</b> L'examen du processus actuel sera terminé et un processus mis à jour sera finalisé (pour l'applicabilité face aux exercices futurs d'assurance de la qualité).</p>	<p><b>31 mars, 2024</b> Effectuer une analyse préliminaire des directives et des listes de contrôle existantes concernant les exigences en matière de documentation, afin d'identifier les lacunes.</p> <p><b>31 mai, 2024</b> Compléter une première ébauche et solliciter l'avis des intervenants clés dans le secteur de l'approvisionnement.</p> <p>***</p> <p><b>30 juin, 2024</b> Effectuer une analyse des processus de conformité actuels afin d'identifier les lacunes dans les exigences politiques.</p> <p><b>August 30, 2024</b> Le processus proposé et mis à jour sera mis à l'épreuve avec des fichiers réels, et affiné en fonction des commentaires.</p>	<p>ASPC/DGPFSG (via SC/DGDPF/DGAI)</p> <p>Martin Krumins Vice-Président et dirigeant principal des finances 613-808-7468</p> <p>Ryan Higgs Directeur Général 613-297-4952</p>	